

COMMUNE DE BUEIL

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 Juin 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 19

Absents excusés : 6

Présents : 13

Pouvoirs : 6

Votants : 18

Date de convocation et d'affichage : 19 mai 2026

Les membres du Conseil municipal de la commune de Bueil légalement convoqués le 19 mai 2026, se sont réunis en séance publique le 5 juin 2026 à 18 heures en mairie de BUEIL, sous la présidence de Monsieur Nicolas MITSIALIS, Maire.

Présents : MM. BOSSU Agnès, BOURGETEAU Bruno, CHARRIER Luc, CHAUVIN Sophie, CITHER Michel, COLLERY Christine, COLLET Guy, ELEOUE Fabienne, LAVALLEY Mickaël, PEYRAT Marie-Laure, SIVACOU MARIN Sivasthyarayanan, SOUCOURS Marvin.

Absents excusés : MM. BOUVARD Steeve (pouvoir à Fabienne ELEOUE), FOYART Pascale (pouvoir à Mickaël LAVALLEY), HUBERT Charline (pouvoir à Christine COLLERY), LE YAOUANQ Mireille (pouvoir à Bruno BOURGETEAU), MONNEL Christine (pouvoir à Marvin SOUCOURS), ROBIN Nicolas (pouvoir à Michel CITHER)

Secrétaire de séance : Mme Sophie CHAUVIN

Election des délégués du Conseil municipal aux élections sénatoriales du 27/09/2026

Vu le Code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Agnès BOSSU
- Marvin SOUCOURS
- Michel CITHER
- Guy COLLET

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

Liste n° 1 :

- 1- MITSIALIS Nicolas
- 2- COLLERY Christine
- 3- CITHER Michel
- 4- MONNEL Christine
- 5- COLLET Guy
- 6- CHAUVIN Sophie

- 1- CHAUVIN Sophie
- 2- LAVALLEY Mickaël
- 3- ELEOUE Fabienne

Le Vote aura lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Monsieur le Maire fait passer ensuite chaque membre du Conseil.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants : 18
- c) Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 18
- e) Nombre de suffrages blancs par le bureau : 0

La Liste n° 1 obtient 18 suffrages (dix-huit)

Monsieur le Maire proclame élus délégués par les membres du Conseil municipal :

- MITSIALIS Nicolas
- COLLERY Christine
- CITHER Michel
- MONNEL Christine
- COLLET Guy

Monsieur le Maire proclame élus suppléants, par les membres du conseil municipal :

- CHAUVIN Sophie
- LAVALLEY Mickaël
- ELEOUE Fabienne

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal est établi en 3 exemplaires.

L'ordre du jour étant épuisé,
Ont signé au registre les membres présents